

Règlement du concours de photographies sous-marines du 2ème Trophée Aquarium Marin de Trégastel

2ème Edition : 2008-2009.

1 Les conditions de participation :

* Les clichés :

- Thème : Fonds sous-marins des Côtes de Bretagne-Pays de Loire (22, 29, 35, 44, 56 et 85) : "photos bio".
- 2 clichés par candidat : 1 cliché Macro "Invertébré(s) fixé(s)" et 1 cliché Ambiance "poisson(s)".
- Aucun élément artificiel (objet, plongeur, flou, bulles, épave,...) ne doit apparaître sur les photographies. Aucune inscription ne doit figurer sur la face avant de la photo (copyright, date, heure, ...).
- Le jury peut refuser un cliché sous certains motifs (modifié, retouché, hors thème, format, limite de réception, ...).
- Le cliché devra être l'original et non la copie d'un cliché d'une autre personne.
- Des photographes professionnels peuvent être exposés hors concours.

* Les pièces à joindre :

- Le bulletin de candidature : remplir le bulletin ci-dessous ou le télécharger sur le site de l'Aquarium Marin de Trégastel : www.aquarium-tregastel.com ou le demander en joignant une enveloppe timbrée avec nom et adresse à : Aquarium Marin de Trégastel, Boulevard du Coz Pors, 22730 Trégastel. L'inscription au concours est gratuite. Tout bulletin, raturé ou illisible ne sera pas retenu.

- Chaque candidat doit fournir ses 2 clichés sur 1 cd ainsi qu'un fichier word contenant les éléments suivants : Nom et prénom du photographe, nom du club (non obligatoire), nom du cliché (5 mots maximum), date du cliché, lieu (point GPS : non obligatoire), profondeur (la plus juste possible), bouteille ou apnée, impressions du photographe lors de la prise (30 mots maximum, non obligatoire). L'Aquarium apportera un complément si besoin pour nommer l'espèce ou les espèces présentes sur la photo (Nom vernaculaire et nom latin). Un numéro de référence sera attribué à chaque cliché pour les votes.

- Matériel utilisé (appareil photo, éclairage,...). Pour chaque cliché envoyé, numérique ou argentique, son poids, la sensibilité de la pellicule, le format,...

2 Calendrier :

- Date limite de réception de la totalité des éléments sous pli recommandé (aux frais du candidat), le cachet de la Poste faisant foi ou directement à l'Aquarium Marin de Trégastel : mardi 02 juin 2009.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'oeuvres exposées.
- Lieu de l'exposition : Aquarium Marin de Trégastel : Salle d'Expositions.
- Dates : exposition du 05 juillet au 05 septembre 2009 pendant les heures d'ouverture au public.
- Les disques compact et pièces jointes sont conservés par l'Aquarium Marin de Trégastel. Un courrier sera envoyé aux candidats non sélectionnés pour le 31 juillet 2009.

3 Le concours :

- Le jury, composé de professionnels de la photographie et/ou de la plongée et de membres du comité d'organisation notera les clichés courant juin 2009. Le secret de l'identité des participants à l'égard du jury sera conservé. Les meilleures sélections seront récompensées. La décision du jury est définitive et aucune contestation ne pourra être prise en compte.

- Le vernissage de l'exposition se fera courant juillet ainsi que l'attribution des prix.

- Chaque participant sera invité à l'Aquarium ainsi qu'un représentant de son club (si souhait du photographe).

- Le prix spécial du public sera attribué par les visiteurs de l'Aquarium Marin de Trégastel. Ils détermineront par leur vote un « coup de coeur » qui pourra être un cliché macro ou un cliché ambiance. Ce prix sera décerné fin août 2009 à l'oeuvre qui aura été plébiscitée par les visiteurs de l'Aquarium.

- Les clichés primés seront exposés à l'Aquarium Marin de Trégastel jusqu'à mi 2010 avec le thème, les dates et le règlement du concours 2009-2010.

- Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le calendrier et/ou certains points du règlement jusqu'au dernier moment.

4 Les Prix :

- L'Aquarium Marin de Trégastel, la Mairie de Trégastel, le Centre Activités Plongée (CAP) de Trébeurden et Saint-Brieuc Plongée se sont associés pour organiser le Trophée Aquarium Marin de Trégastel. Grâce au concours de nombreux partenaires qui seront cités, entre autres, le jour de l'inauguration :

- Seront primés :

Dans la catégorie compact ou bridge :	1er, 2ème et 3ème clichés Macro
	1er, 2ème et 3ème clichés Ambiance
Dans la catégorie reflex :	1er, 2ème et 3ème clichés Macro
	1er, 2ème et 3ème clichés Ambiance
Le cliché "Coup de coeur" du Jury	
Le cliché : Prix spécial du public.	

- La liste des lots sera consultable sur WWW.aquarium-tregastel.com pour le 30 avril 2009.

- Les lots seront retirés par chaque candidat primé soit lors du vernissage de l'exposition, soit à l'Aquarium Marin de Trégastel dès le lendemain du vernissage et jusqu'au 31 août 2009. Au terme de ce délai, les lots seront conservés à l'Aquarium et remis en jeu pour la prochaine édition.

- La liste des gagnants sera consultable sur WWW.aquarium-tregastel.com pour le 15 juillet 2009.

5 Contact : Aquarium Marin de Trégastel – Boulevard du Coz Pors – 22730 TREGASTEL.

M. Stéphane PASCAL E-Mail : contact@aquarium-tregastel.com

Tel : 02 96 23 48 58 Fax : 02 96 23 85 97 WWW.aquarium-tregastel.com

Bulletin de candidature au concours de photographies sous-marines : 2ème Trophée de l'Aquarium Marin de Trégastel :

A expédier avant le 02 juin 2009 à :

Aquarium Marin de Trégastel – Boulevard du Coz Pors – 22730 TREGASTEL.
M. Stéphane PASCAL E-Mail : contact@aquarium-tregastel.com
Tel : 02 96 23 48 58 Fax : 02 96 23 85 97 WWW.aquarium-tregastel.com

Nom :Prénom :
Adresse :
Code postal :Ville :
Téléphone :E-Mail :

Catégorie compact (ou bridge) ou catégorie reflex (rayer la mention inutile).

J'ai pris connaissance du règlement du concours de photographies sous-marines de l'Aquarium Marin de Trégastel et j'en accepte toutes les conditions.

J'autorise l'Aquarium Marin de Trégastel à utiliser mes clichés pour la promotion.

L'Aquarium Marin de Trégastel ne pourra utiliser mes clichés à d'autres fins, sans accord préalable.

Fait à.....Le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »